

Le master Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie - année 2022-2023-

La procédure se déroulera en ligne via l'application « e candidat ». Le moyen le plus simple pour y accéder est de chercher le lien en tapant « AMU e candidat » dans un moteur de recherche ou en activant le lien <https://candidatures.univ-amu.fr/candidatures/stylesheets/welcome.faces>, ce qui vous permettra d'arriver sur la page d'accueil dont le haut de page est reproduit ci-dessous.

Cette procédure concerne les étudiants en formation initiale et en formation continue.

Pour les étudiants candidats au titre de la formation continue il est conseillé de prendre contact avec le ou la responsable du parcours concerné.

Bienvenue sur eCandidat

Pour consulter les formations ouvertes à candidatures

Si vous ne trouvez pas votre formation dans cette liste, vous pouvez consulter [le catalogue des formations](#).

Vous pouvez aussi consulter le [site de la scolarité](#), ainsi que les [sites des facultés, instituts et écoles](#).
(L'utilisation des navigateurs chrome ou firefox est **fortement recommandée** pour utiliser eCandidat)

Déroulé des opérations

9 mai 2022	Ouverture du dépôt d'une candidature valant création de votre dossier (3 parcours maximum par candidat) Les candidats ayant réalisé leur formation en psychologie dans un établissement étranger doivent impérativement consulter les pages 2 et 3.
2 juin 2022	Date limite de dépôt d'une candidature.
	Pièces à joindre au dossier (1 dossier par parcours où vous présentez votre candidature)

**Composition du dossier
(1 dossier par parcours où vous présentez votre candidature)**

1. Curriculum Vitae : Veillez à bien renseigner ce CV. Il doit comporter l'ensemble de votre cursus universitaire y compris les éventuelles formations autres que celles relevant de la psychologie, vos expériences de terrain y compris celles liées aux stages obligatoires ou libres et le cas échéant, votre expérience professionnelle ou de bénévolat. Les étudiants en attente de résultats de seconde session de L3 doivent l'indiquer clairement sur leur CV en indiquant explicitement « EN ATTENTE DES RÉSULTATS DE SECONDE SESSION DE L3 » au début de la partie récapitulant le cursus universitaire.
2. Lettre de motivation : Cette lettre doit fournir des indications quant à vos motivations précises à entrer dans un de ces parcours de master et spécifier votre projet (objectifs d'avenir professionnel qui motivent votre candidature spécifiquement pour ce parcours de master, vos souhaits à plus long terme : métier de psychologue et/ou métier de l'enseignement et de la recherche, les thématiques de TER qui suscitent votre intérêt, si vous souhaitez poursuivre en doctorat (sur quel thème ; avec quel projet), structures dans lesquelles vous aimeriez effectuer vos stages ou exercer à l'avenir, pour quelles raisons)
3. Résultats détaillés (relevés de notes) de L1, L2 et L3 de psychologie et/ou d'autres diplômes (pour la spécialité Ergonomie). Les candidats ayant accédé à la licence de psychologie directement en L2 ou L3 ou ayant suivi d'autres cursus (pour le parcours Ergonomie) doivent fournir les relevés de notes de leur cursus antérieur. Nota bene, à l'exception du parcours EPHISI, tous les candidats aux autres parcours doivent être titulaires ou en cours d'obtention d'une licence de psychologie.
4. Justificatif d'identité.
5. Etudiants non francophones : résultats du TCF ou du DELF (ou DALF) ou TEF ou du TFI (**attention niveau B2 minimum exigé**).
6. Pour les titulaires de diplômes hors Union Européenne et hors dispositif CEF Campus France, Traduction en français des diplômes étrangers et des relevés de notes obligatoirement authentifiés par le Conseiller Culturel de l'Ambassade de France du pays d'origine ou par tout traducteur assermenté
7. Rapport de Travail d'Etude et de Recherche (lorsque ce travail était inclus dans le programme de L3 de votre université).
8. Rapport de stage (lorsqu'un stage était obligatoire en L3 dans votre université) et attestation d'expérience de terrain et/ou document pédagogique ayant fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une UE stage ou professionnalisation (ou modalité adaptée en raison du covid-19).
9. Justificatif d'emploi si nécessaire ou attestation d'actions relevant du bénévolat ou justificatifs de stages hors cursus.
10. **ATTENTION. Modalités particulières pour l'ensemble des parcours : chaque parcours propose un questionnaire Limesurvey en ligne à remplir.** Ce questionnaire devra être complété pour le dossier.

Date limite de dépôt : 2 juin 2022

Déroulé des opérations (suite)

Calendrier et modalités des procédures APRÈS dépôt des dossiers

Entre le 5 juin et le 23 juin	<p>(Temps 1) Admissibilité : Réception par le/la candidat-e, de l'avis relatif à son dossier (admissible à l'entretien de sélection vs. non admissible à l'entretien de sélection).</p> <p>(Temps 2) Entretiens de sélection : uniquement pour les candidatures retenues après évaluation des dossiers (les dates d'entretien seront précisées sur <i>eCandidat</i> pour chaque parcours). Ces entretiens pourront avoir lieu en visioconférence ou en présentiel selon la situation sanitaire.</p>
À partir du 24 juin, envoi des réponses	Envoi des réponses – les dates et modalités d'inscription seront communiquées sur les avis d'admission.

Procédure à suivre par les étudiants ayant réalisé leur formation en psychologie dans un établissement étranger

A. LES DIFFÉRENTS CAS

4 cas sont possibles :

1. **Vous êtes ressortissant de l'union européenne ou de l'espace économique européen ou de la confédération suisse et votre formation a été réalisée dans un pays européen :**

La procédure est la même que si vous aviez réalisé vos études de psychologie en France (cf page 1) mais l'Université d'Aix-Marseille demande aux ressortissants des pays de l'Union Européenne de produire une attestation du niveau de connaissance du Français car elle souhaite vérifier que vous êtes suffisamment à l'aise en français aussi bien pour suivre les enseignements que pour réaliser les stages professionnels (niveau minimal DELF B2).

2. **Vous n'êtes pas ressortissant de l'union européenne mais vous résidez en Europe :**

Comme dans le cas 1, vous devez demander une dispense mais votre niveau de Connaissance du Français doit être attesté (niveau minimal DELF B2).

3. **Votre formation a été réalisée dans un pays non européen qui n'adhère pas à la convention « Campus France » :**

Comme dans le cas 1, vous devez demander une dispense mais votre niveau de Connaissance du Français doit être attesté (niveau minimal DELF B2).

4. **Votre formation a été réalisée dans un pays non européen qui adhère à la convention appelée « Campus France »** dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Pour tout renseignement, consultez le site : <http://www.campusfrance.org/fr/page/les-differentes-procedures>.

Liste des pays adhérant à la procédure campus :

Algérie / Argentine / Bénin / Brésil / Burkina Faso / Burundi / Cameroun / Chili / Chine / Colombie / Comores / Corée du Sud / Côte d'Ivoire / Egypte / États-Unis / Gabon / Guinée / Haïti / Inde / Indonésie / Iran / Japon / Koweït / Liban / Madagascar / Mali / Maroc / Maurice / Mauritanie / Mexique / Nigéria / Pérou / République du Congo / République Démocratique du Congo / Sénégal / Russie / Singapour / Taiwan / Tchad / Togo / Tunisie / Turquie / Vietnam

Message à l'attention des étudiants extra-communautaires

Le conseil d'administration d'Aix-Marseille Université a approuvé le 21 septembre 2021 une liste de pays extracommunautaires exonérés des droits différenciés. Les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires seront ramenés au même niveau que celui acquitté par les étudiants français et communautaires. Aucune démarche n'est nécessaire de votre part. L'exonération vous sera directement appliquée.

Si vous relevez du **cas 4**, vous devez au préalable réaliser l'ensemble de la procédure Campus France. Si l'Université d'Aix-Marseille donne un avis favorable à votre demande Campus France, alors vous êtes autorisé à envoyer un dossier complémentaire sur l'application e candidat, selon les modalités explicitées en page 1. **Attention** : Le fait d'être autorisé à faire un dossier complémentaire ne garantit en rien l'acceptation finale de votre candidature en master. Par ailleurs, il est inutile d'envoyer un dossier complémentaire spécifique au master tant que vous n'avez pas reçu la première réponse de l'université vous autorisant à faire le dossier complémentaire.

Si l'avis à votre demande Campus France est défavorable, vous n'êtes pas autorisé à faire le dossier complémentaire.

QUELQUES POINTS IMPORTANTS :

1) Si vous êtes admis en Master alors que **vous avez réalisé votre formation en psychologie dans un établissement étranger**, vous bénéficierez alors d'une dispense de la licence française de psychologie. Toutefois, une dispense de diplôme n'est pas un diplôme. En ayant validé un master français de psychologie à la suite d'une dispense de la licence française, **vous ne pourrez pas vous inscrire directement sur les listes professionnelles, et donc pratiquer en tant que psychologue en France. Des démarches complémentaires seront nécessaires (décret n° 2003-1073 du 14 novembre 2003 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles des migrants).**

2) Il est important d'évaluer **combien va vous coûter votre séjour en France et les difficultés matérielles** que vous pourrez rencontrer en venant étudier en France (par exemple, se loger est difficile et cher, se déplacer peut également l'être).

3) Le master de Psychologie proposé à l'Université d'Aix-Marseille est à double finalité, recherche et professionnelle et toutes les spécialités du master ont cette double finalité. **Les étudiants devront satisfaire aux exigences des deux finalités.**